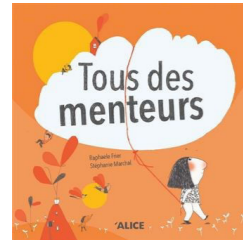


DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUULT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

Samedi 13 juin 10h30 - 11h30
La Vie est une course
Jeu « 3 vérités—1 mensonge »
[Dès 6 ans—sur inscription]



Vendredi 19 juin 18h - 19h30 :
Blind test
[Tout public — sur inscription]



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Maï 2026



Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, avec l'arrivée des beaux jours, la vie reprend naturellement à l'extérieur : jardins, barbecues, travaux, tontes... chacun profite de cette période plus agréable.

Le lundi de Pentecôte a également suscité quelques interrogations : jour férié, oui, mais travaillé pour certains afin d'accomplir la journée de solidarité.

Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver et certains désagréments sonores ont pu être constatés ce jour-là. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours concernant un éventuel élargissement des horaires autorisés pour les travaux de tonte et de bricolage. Inutile de s'épandre sur les réseaux sociaux, il est tellement plus simple d'échanger : la porte de la mairie reste ouverte et je suis présente chaque matin, six jours sur sept, pour écouter vos remarques et trouver ensemble des solutions lorsque c'est possible.

La vie en collectivité demande parfois un peu de patience et de compréhension mutuelle. Soyons indulgents, dans la mesure du raisonnable et n'hésitons pas à aller rencontrer nos voisins afin de préserver ce qui fait la richesse de notre commune : le respect et le bien-vivre ensemble.

Profitez donc de ces beaux jours et nous vous attendons nombreux aux manifestations qui se profilent.

À bientôt,

Le Maire



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

Mardi : 14h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

Samedi : 10h à 12h

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.

Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.

Samedi : 09h30 à 11h30.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h30-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

PLAN CANICULE 2026

FICHE RÉPONSE

Pour figurer sur le fichier permettant l'intervention de personnes du C.C.A.S.

lors de l'activation du plan canicule,

veuillez nous retourner le coupon réponse ci-joint dès que possible.

Nom : Prénom :

Né(e) le : Tél. :

Adresse :

Coordonnées du service de l'aide à domicile utilisé :

Intitulé du service : Tél. :

Adresse :

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom : Lien avec vous :

Adresse : Tél. :

Nom : Prénom : Lien avec vous :

Adresse : Tél. :

Autres observations utiles :

Séance du 20 mai 2026

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT 8H00

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la fonction publique ;
Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après en avoir délibéré ;
Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : Un emploi permanent de rédacteur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8 heures est créé à compter du 20 mai 2026.

ARTICLE 2 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

ARTICLE 3 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

OBJET : TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES POUR 2027

Exposé,
En application des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury doit être établie annuellement et publiquement à partir de la liste électorale avec un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 avril 2026,
Vu la population évaluée par l'INSEE à 1872 habitants,
Le nombre de jurés pour la commune est fixé à 1 donc 3 noms devront être tirés au sort car la désignation d'un nombre d'électeurs triple est prévue.

Le Conseil procède au tirage au sort, d'après la liste électorale, de trois personnes âgées de 23 ans au moins au cours de l'année 2027 et ayant leur domicile ou résidence principale dans le département :

Page 2, ligne 6 de la liste électorale
Page 162, ligne 3 de la liste électorale
Page 75, ligne 8 de la liste électorale

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la liste des jurés et autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Informations diverses

M. Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Après avoir été formés à l'administration du site internet, les nouveaux membres de la commission communication ont repris sa gestion. L'organisation de la première page a déjà été revue pour améliorer la visibilité des informations, une revue complète du site est en cours. Ainsi des changements sont à prévoir dans les semaines à venir. L'agenda avec les événements jusqu'au 13 septembre est d'ores et déjà à jour et il sera alimenté régulièrement en fonction des informations disponibles. Nous vous encourageons à consulter régulièrement le site.

M. Fabien JAVELOT, Adjoint en charge de la commission Bâtiments — Sécurité :

La commission s'est réunie le 12 mai et les devis suivants ont été validés :

- Remplacement des éclairages de la salle d'activité, du hall et des sanitaires du sous-sol de la salle polyvalente pour un montant de 3 302.30 € TTC ;
- Relamping de l'éclairage extérieur du parc municipal Charles Collignon pour un montant de 892.56 € TTC.

Le contrôle des installations et des infrastructures du parc et du stade n'a révélé aucune anomalie majeure sur nos équipements. Les quelques corrections seront réalisées par les agents communaux.

La commission étudie le remplacement de la climatisation de la crèche (actuellement en panne) afin que celle-ci soit fonctionnelle avant les grandes chaleurs.

Divers points ont été évoqués lors de cette réunion dans le but de se donner une ligne directrice pour les années à venir. Ces aspects et projets feront l'objet de la prochaine commission qui se tiendra mi-juin.

Mme Evelyne CHARTON, Adjointe en charge de la commission Médiathèque - Intergénérationnel :

Les membres de la Commission, les bénévoles et Virginie ont œuvré activement sur la réalisation du sondage auprès des Joncaviduliens adhérents ou non adhérents afin de connaître leur satisfaction et leurs attentes. Celui-ci sera largement distribué et vous pourrez aussi y répondre en scannant le QR code.



Pour suivre toute l'actualité de la médiathèque, abonnez-vous à la newsletter, consultez le flyer trimestriel distribué dans les boîtes aux lettres, le panneau lumineux, notre page Facebook et celle du village, instagram.

M. Fabien THOMAS, Conseiller délégué à la Vie culturelle, associative et sportive, informe :

Cette année, la fête de la musique aura lieu un dimanche et nous vous proposons tout un après-midi musical.
Rendez-vous ce 21 juin, dès 12 heures, dans le parc municipal Charles Collignon pour un moment convivial.
Buvette et restauration sur place.



Vide-greniers du dimanche 13 Septembre

**Permanences d'inscription
(dans la salle du bas de la médiathèque) :**

⇒ **Réservé aux habitants de la commune
Samedi 27 juin de 9h30 à 11h30**

⇒ **Vendredi 17 juillet de 17h à 19h**

⇒ **Vendredi 28 août de 17h à 19h**



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE LUNDI 15 JUIN**